Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20261001-DEL2026_97-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme LE GOFF Lydia, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme FORIN Laurence, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme MAUGEY Davine.

Pouvoirs : Mme FOURRIER Geneviève (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), M. DHEERE Christophe (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme LUCAS Valérie (pouvoir à M. DORÉ Michaël).

Date de convocation : 25 septembre 2026
Secrétaire de séance : Mme FORIN Laurence

97-2026 Restauration de la chapelle de Lotivy – demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de sécuriser le projet de restauration de la chapelle de Lotivy, des demandes de subventions ont été déposées :

- Auprès de l'Etat (DSIL) : 160 000€ sont accordés ;
- Auprès du département : 25% demandés, soit 137 388 € (instruction en cours)

Il est proposé de déposer 2 dossiers de demande de subvention supplémentaires :

- Auprès d'AQTA, au titre du Fonds de concours territorial : forfait de 50 000 € ;
- Auprès de la Région, au titre de la valorisation du patrimoine : 15% de subvention demandés

Le plan de financement de la restauration de la chapelle de Lotivy serait alors le suivant :

COUTS DE L'OPERATION € H.T.		FINANCEMENT € HT	
Maîtrise d'œuvre de PRO à OPC	36 700 €	Etat - DSIL (29.1%) - ACCORDEE	160 000 €
Maçonnerie	366 771 €	Région – Valorisation du Patrimoine (15%)	82 433 €
Charpente	59 786 €	Département – Valorisation du Patrimoine (25%)	137 388 €
Couverture	77 826 €	AQTA – fonds de concours territorial (9.1%)	50 000 €
Vitraux	8 469 €	Autofinancement (21.8%)	119 731 €
TOTAL	**549 552 €**	**TOTAL**	**549 552 €**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** la demande de subvention auprès d'AQTA au titre du Fonds de concours territorial 2023-2026 et auprès de la Région au titre de la Valorisation du Patrimoine, selon le plan de financement ci-dessus ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La secrétaire de séance
Mme FORIN Laurence

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 30 septembre 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE SAINT-PIERRE QUIBERON 56 (Morbihan)